

Offre de stage

Accompagnement de la structuration du Conseil de développement

Le PETR du Pays d'Arles et son territoire

Le Pays d'Arles regroupe plus de 170 000 habitants sur un territoire vaste de 220 000 ha. Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles est piloté par trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, Terre de Provence agglomération, Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles) qui rassemblent 29 communes. Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural porte :

- un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- un Plan Climat Air Énergie Territorial,
- une démarche de promotion touristique,
- une Charte agricole et un Projet alimentaire territorial (copiloté avec la Métropole Aix-Marseille Provence)
- un programme de financements européens LEADER
- un Conseil de développement territorial dont il assure l'animation.

Contexte

Le Pays d'Arles est doté depuis 2005 d'un Conseil de développement, organe de démocratie participative composé de citoyen.ne.s et représentant.e.s de structures (associations, entreprises) chargé de contribuer à l'élaboration du projet de territoire et des politiques publiques conduites à cette échelle. Ce Conseil est renouvelé périodiquement, et fait évoluer son fonctionnement et ses méthodes dans une démarche d'amélioration constante. Le Conseil de développement a ainsi intégré de nouveaux membres et relancé ses travaux en 2022. Les membres ont travaillé sur différentes saisines tout en repensant le rôle, les objectifs et l'organisation interne du Conseil de développement.

En 2023, le Conseil de développement devra adopter un fonctionnement pérenne et évaluer son efficience, capitaliser les contributions produites et assurer leur diffusion. De nouvelles réflexions seront également lancées.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette feuille de route ambitieuse, notamment la structuration du Conseil de développement, le PETR du Pays d'Arles souhaite renforcer son équipe par le recrutement d'un(e) stagiaire de niveau Master 2, pour une durée de 4 à 6 mois.

La mission

Sous la direction de la chargée de mission attractivité et participation citoyenne, et en relation avec les référents de groupe du Conseil de développement, le ou la stagiaire sera chargé(e) des missions suivantes :

1. **Stabiliser et formaliser les principes d'actions et d'organisation interne** définis par les membres du Conseil de développement
 - analyse et synthèse des productions en vue de réaliser des supports de présentation (Guide du conseiller)
 - participation à la création d'une charte et d'outils graphiques (en lien avec un prestataire)
2. **Doter le conseil de développement d'outils collaboratifs** qui favoriseront un partage d'information fluide, et une autonomisation des membres dans l'animation des groupes et la réalisation des contributions.
 - accompagnement des membres dans la définition des besoins
 - recherche et analyse des outils disponibles
 - réalisation de tutoriels
3. **Accompagner un des groupes de travail** dans la documentation, la rédaction et la diffusion des travaux
 - recherches documentaires et constitution de dossiers de ressources
 - rédaction de synthèses et mise en forme des contributions
 - suivi des travaux et relation avec les membres du groupe
4. **Développer les outils de communication**
 - Accompagnement du Conseil de développement à définition et la mise en œuvre d'un plan de communication
 - Actualisation des contenus du site Internet
 - Animation des réseaux sociaux
 - Appui à la définition d'un format d'émission radio

Compétences et profil :

- Connaissance des concepts et des problématiques de la participation citoyenne
- Dynamisme et qualités relationnelles indispensables.
- Autonomie dans l'organisation, capacité à prendre des initiatives
- Bonnes capacités de synthèse, d'analyse et de rédaction
- Intérêt et compétences en matière de communication (graphisme, réseaux sociaux, rédaction pour le web...)

- Maîtrise des outils bureautiques.
- Niveau Master II.

Modalités :

- Périodicité : 4 à 6 mois, à partir de mars 2023
- Convention de stage obligatoire
- Indemnités de stage selon réglementation en vigueur
- Permis B exigé. Si possible, utilisation du véhicule personnel pour les déplacements professionnels (indemnité kilométrique selon le barème en vigueur dans les collectivités territoriales)
- Disponibilités en soirée (environ 1 fois/semaine)
- Localisation : principalement basé sur Arles, le/la stagiaire sera toutefois amené(e) à se déplacer régulièrement sur l'ensemble du territoire.

Contact :

Sylvie HERNANDEZ
Chargée de mission attractivité et participation citoyenne
PETR du Pays d'Arles
13200 ARLES
06.89.15.36.27
Courriel : s.hernandez @ville-arles.fr

Comment postuler ?

Envoyez une lettre de motivation et votre CV au PETR du Pays d'Arles, uniquement par courriel à l'adresse indiquée ci-dessus, **avant le 21 février 2023**. Les candidats retenus seront convoqués à un entretien.